

5. Photomontages des effets cumulés

Vingt photomontages ont été réalisés pour illustrer les effets cumulés du projet avec les autres projets connus. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre.

Quinze parcs éoliens sont en exploitation dans le périmètre d'étude :

- Le parc éolien de Pamproux, localisé au nord de l'AEE,
- Le parc de Soudan, situé au nord-est du bourg de Pamproux,
- Le parc éolien de Souvigné localisé à 13,7 km en direction du nord-ouest,
- Le parc éolien de Theil-Rabier à 20,4 km en direction du sud,
- Le parc de Melleran, au sud-est de l'AEE, en forme d'arc de cercle partant et d'autre de la D1 à 14,8 km du projet de la Foye,
- Le parc de Pelon localisé au nord de Sauzé-Vaussais,
- Le parc éolien de Plioux, à l'est sud-est de l'AEE et à 17 km du projet de la Foye,
- Le parc du Champ des Moulins, implanté le long de la route nationale 10, à l'est de l'AEE,
- La ferme éolienne de Périgné, à proximité du bourg de Périgné, à l'ouest de l'AEE et à 12,5 km du projet de la Foye,
- Le parc éolien du Teillat, à l'ouest de l'AEE et à 11,2 km du projet de la Foye,
- Le parc éolien de Saint-Martin-les-Melle, à l'ouest de l'AER et à 7,8 km du projet,
- Le parc éolien de la Tourette 1 et 2 à 10,4 km au sud-ouest de l'AER,
- La ferme éolienne de Paizay-le-Tort à 11,2 km au sud-ouest de l'AER,
- Le parc éolien des Raffauds à 7,3 km au sud-est de l'AER,
- Le parc éolien de Clussais-la-Pommeraye à 6,5 km au sud-est de l'AER.

Quatre parcs éoliens autorisés sont localisés dans le périmètre de l'AEE :

- Le parc éolien des Champs Carrés situé à 19,4 km au nord de l'AEE,
- Le parc éolien de la plaine des Molles, à 15,1 km au nord-est du projet,
- Le parc éolien CEPE la plaine de Nouaille, en limite est de l'AEE à 21,4 km du projet étudié,
- Le parc éolien de Limalonges à 20,3 km en direction du sud-est.

Un parc en cours d'instruction est situé dans le périmètre de l'AEE :

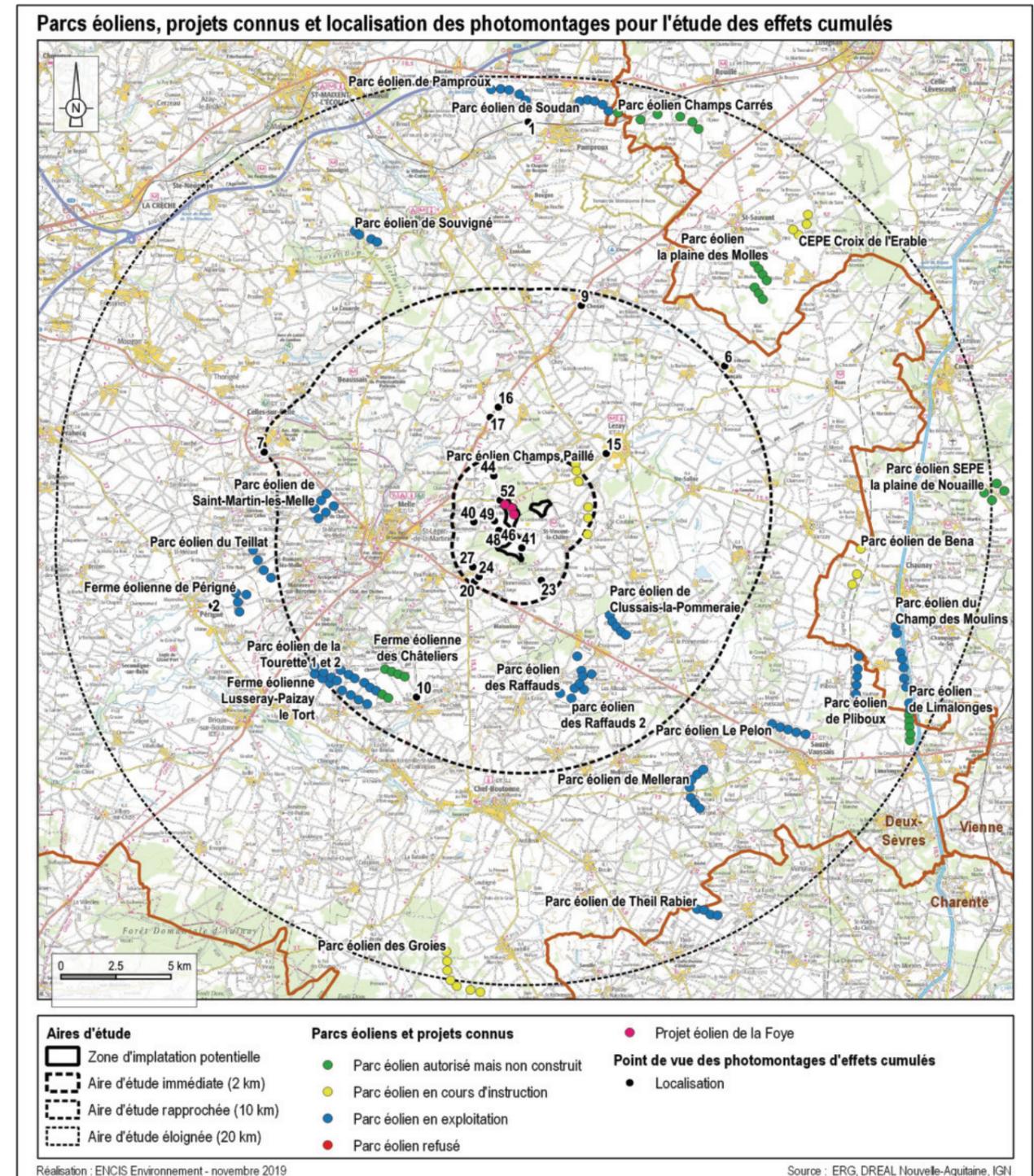
- Le CEPE Croix de l'Erable est localisé au nord-est de l'AEE, à 18,3 km du projet de la Foye.

Un parc autorisé est localisé dans le périmètre de l'AER :

- La ferme éolienne des Châteliers, au sud-est du projet de la Foye, à 9,1 km,

Un parc en cours d'instruction est localisé au niveau de la limite nord-est de l'AEI :

- Le projet éolien de Champ Paille, à 3,3 km du projet de la Foye.



Carte 5 : Localisation des photomontages des effets cumulatifs.